

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2018 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : M. Marcel Mainville
MMES Michèle Fournier
Nancy Cloutier
Sophie Côté
Nathalie Francoeur
Josée Boulay

Absence : monsieur Denis Fortin, maire

Étaient également présents Mesdames Marie Dufresne, directrice générale et Léona Francoeur, adjointe, monsieur Stéphane Langlais, coordonnateur travaux publics et monsieur Paul René Francoeur, adjoint.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire-suppléant madame Nancy Cloutier constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 106-05-18

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER, CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois d'Avril
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information- et certaines nécessiteront un suivi- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès- verbaux :
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : suivi mur de St-Yvon
 - 9.2 : travaux d'été (SEMO-)
 - 9.3 : ancienne saleuse on fait quoi avec??
 - 9.4 : représentant biblio pour le CRSBP
 - 9.5 : nouveau maire suppléant-remis en juin
 - 9.6 : Analyse d'eau (départ Yvan)/partenariat avec Madeleine
 - 9.7 : Service incendie/déploiement demandé par Gaspé
 - 9.8 : Dépôt des états financiers HLM
 - 9.9 : Consultation citoyenne (vidanges) (sondage)
 - 9.10 : projet MADA si intéressé résolutions pour projet et responsable
 - 9.11 : projet URLS
 - 9.12 : résolution pour permis boisson/chalet des sports
 - 9.13 : départ pompier + rémunération + ceux qui ont quitté
 - 9.14 : contrat système téléphonique
 - 9.15 : écart cotisations collectives employés/employeur
 - 9.16 : Fondation Maître Esdras
 - 9.17 : AGA TACIM
 - 9.18 : Périmètre urbain?- remis prochaine réunion
 - 9.19 : ATRG-renouvellement ??
 - 9.20 : ouverture éco-centre/semaine embellissement/vieux bois??
 - 9.21 : demande cessation emploi
 - 9.22 : fête des voisins et fête nationale
 - 9.23 : avis de motion (règlement frais de déplacement)
 - 9.24 : demande de l'ancien inspecteur municipal
 - 9.25 : engagement
- 10- note de la DG si nécessaire
- 11- Rapport du directeur des travaux publics
- 12- Rapport du directeur de caserne (si nécessaire)
- 13-Période de questions
- 14-Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 107-05-18

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 avril 2018

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 avril 2018, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 avril 2018 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 108-05-18

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 avril 2018

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 avril 2018, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 avril 2018 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation
La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal

6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.

Madame le maire-suppléant demande aux membres du conseil de donner un bref compte rendu de leur dossier respectif.

Résolution # 109-05-18

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} avril au 30 avril 2018

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois d'avril de la municipalité pour un montant de 97 847.19\$, incluant prélèvements et salaires. De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès-verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 110-05-18

8-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés et vérifiés par les deux conseillères mandatées sur ce dossier et approuvé par les autres membres du conseil. Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 111-05-18

Mur de St-Yvon

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a présenté un projet de réfection du mur de Saint-Yvon en 2015, devant être réalisé en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait accepté la diminution du projet initial, et de beaucoup, à condition que les travaux recommandés par le ministère soient réalisés le plus tôt possible.

CONSIDÉRANT QUE le ministère connaît très bien la situation, ayant reçu de nombreuses résolutions par le passé et que le travail de réfection n'est toujours pas commencé et que nous attendons toujours un avis du ministère, le seul travail effectué à date concerne la démolition du vieux mur;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de nous indiquer une date pour la réalisation des travaux concernant le mur de St-Yvon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution # 112-05-18

Travaux d'été

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

Que la municipalité procèdera à l'engagement d'Yvan Côté comme par les années passées, sur le programme SEMO, (remboursé à 50%). Il débutera le 28 mai au taux horaire de 17\$, 40 hres/semaine et ce pour 20 semaines maximales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.3 Résolution # 113-05-18

Équipement désuet

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal propose une vente au plus offrant pour le moment (ancienne saleuse).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Résolution # 114-05-18

Représentant bibliothèque

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme mandate madame Josée Boulay à représenter la municipalité auprès du CRSBP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 : Remis en juin

9.6 Résolution # 115-05-18

Personne ressource/analyse d'eau

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvan Pruneau a quitté son emploi et laisse le poste d'opérateur en eau potable vacant;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement oblige que l'opérateur en eau potable détienne toutes les formations requises avant de pouvoir opérer un système d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit quand même procéder à l'échantillonnage et aux tests d'eau nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises auprès des municipalités voisine afin d'obtenir un opérateur en eau potable;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme retient les services de monsieur Lévesque de la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière Madeleine pour procéder aux analyses requises et à l'entretien général du réseau d'aqueduc municipal, tel que présenté. (voir pièce jointe)

QUE la formation de monsieur Langlais se tiendra à l'automne, donc les services de monsieur Lévesque sont requis pour les deux prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.7 : Résolution # 116-05-18

Service incendie/déploiement

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de la ville de Gaspé concernant le déploiement de la caserne de Cloridorme jusqu'au kilomètre 1038, tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 : Résolution # 117-05-18

Dépôt des États financiers HLM

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme prend bonne note des états financiers déposés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 pour le HLM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 : Résolution # 118-05-18

Consultation citoyenne /sondage

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'envoi du sondage tel que présenté afin de connaître l'avis des citoyens concernant la cueillette des ordures ménagères et de la collecte sélective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Résolution # 119-05-18

Projet présenté dans le cadre de la municipalité amie des Aînés.

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la présentation du projet dans le cadre de la politique familiale et s'engage à payer les coûts admissibles de même que l'exploitation du projet.

QUE le conseil atteste que les renseignements inscrits dans le formulaire et les documents joints sont véridiques et complets.

QUE madame Marie Dufresne directrice générale est le répondant de la municipalité de Cloridorme et qu'elle est autorisée à signer tout document en lien avec ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.11 Résolution # 120-05-18

Projet URLS /programme Actifs

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'envoi du projet
présenté dans le cadre du programme ACTIFS de l'URLS.
Projet présenté par le comité des Loisirs et prévoyant une
mise de fonds de 1 000\$.

QUE madame Marie Dufresne dg est autorisée à signer tout
document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Résolution # 121-05-18

Permis de boisson/chalet des sports

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER ET
RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme présentera une demande
à la Régie des alcools et courses afin d'obtenir un
permis de boisson à l'année pour le chalet des sports. Le
coût de ce permis est de 563\$.

QUE madame Marie Dufresne dg est autorisée à signer tout
document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 Résolution # 122-05-18

Départ pompier

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte les départs suivants
comme pompier volontaire : Yvan Pruneau, Éric Paquette et
Denis Fortin.

QUE la rémunération est autorisée selon le nombre de mois
et les sorties effectuées, sauf pour monsieur Fortin
n'ayant pas participé activement au service incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 : Résolution # 123-05-18

Contrat système téléphonique

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLERE, IL EST
RESOLU :

QUE le conseil municipal renouvelle le contrat d'entretien
pour le système téléphonique avec Télus pour l'hôtel de
ville pour la prochaine année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.15 : Résolution # 124-05-18

Collectives employés/employeurs

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLERE, IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal a pris bonne note de l'écart présenté dans le dossier d'assurances collectives pour l'année 2017, que la correction a été apportée pour 2018 et que le conseil absorbe les coûts excédentaires tel que présenté dans le tableau émis par les vérificateurs externes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 : Résolution # 125-05-18

Fondation maître Esdras

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE, IL EST RESOLU :

QUE la municipalité accepte de participer pour un montant de 100\$ à la Fondation Esdras Minville pour cette année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.17 : Résolution # 126-05-18

AGA TACIM et SADC

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLERE, IL EST RESOLU :

QUE monsieur le maire mentionne qu'il sera présent à l'AGA du TACIM à Madeleine et que pour la rencontre avec la SADC qui se tiendra à l'Anse aux griffons ce sera monsieur Marcel Mainville qui s'y rendra.

Les frais inhérents à ces déplacements sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.18 Remis à une prochaine réunion

9.19 Résolution # 127-05-18

Adhésion ATRG/2018

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal ne renouvelle pas l'adhésion avec l'ATRG cette année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.20 Résolution # 128-05-18

Semaine embellissement

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal procédera à la semaine d'embellissement et l'ouverture de l'éco centre dans la semaine du 28 mai prochain jusqu'au 1^{er} juin et l'éco centre ouvrira mercredi le 23 mai, même fonctionnement que l'an passé.

QU'étant donné qu'il y aura organisation d'un feu de la St-Jean ceux qui ont du vieux bois à jeter pourront le faire après avoir communiqué au bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.21 Résolution # 129-05-18

Demande cessation d'emploi

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE, IL EST RESOLU :

QU'ayant reçu une demande d'un ancien employé ayant quitté suite à un accident de travail et aux démarches auprès de l'avocat qui était responsable du dossier, des normes du travail et d'emploi Canada tous se demandant le pourquoi d'une telle demande après tant de temps, nous ont mentionné que nous n'avions pas l'obligation mais que nous pouvions émettre ledit document ainsi que le 4%.

Donc le conseil municipal répondra à l'affirmative à cette demande et acheminera le document tel que demandé selon les directives de l'avocat en ce qui concerne la date qui mettait fin au lien d'emploi avec cet employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.22 Résolution # 130-05-18

Fête des voisins

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal autorise les conseillères responsables mesdames Michèle Fournier et Nancy Cloutier à organiser la fête des voisins et la fête Nationale.

Une demande est déposée dans le programme du Fonds de visibilité de Cartier Énergie, par le Comité des Loisirs, afin de compenser pour les quelques coûts reliés à ces deux activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.23 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT

JE, SOUSSIGNÉ, NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE donne avis de motion, avec dispense de lecture, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, qu'à une prochaine séance sera présenté en vue de son adoption, le règlement # 2018-01 concernant les frais de déplacement.

QUE le projet de règlement a été présenté et que les conseillers confirment tous avoir pris connaissance du document.

9.24 Résolution # 131-05-18

Demande ancien inspecteur

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE, IL EST RESOLU :

QUE le conseil mandate sa directrice générale à acheminer une lettre de référence à monsieur Yvan Pruneau tel que demandé et à lui payer deux (2) semaines de vacances qui lui sont dues. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.25 Résolution # 132-05-18

Engagement

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST RESOLU :

QUE monsieur Léo Francoeur soit engagé pour la période estivale, maximum 20 semaines, au taux horaire de 18,51\$ pour 40 heures. Il débute dès maintenant.

Ses principales tâches : guider monsieur Langlais afin de lui faire connaître le réseau égout et monter un registre pour les valves d'entrée du réseau aqueduc. Et toutes autres tâches habituellement réalisées en période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Directrice générale

11- Rapport du coordonnateur des travaux publics :

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire-suppléant invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question.

Clôture de la séance

14-Résolution # 133-05-18

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 19h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Nancy Cloutier maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire-suppléant

Sec-trésorière
